

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

Séance du samedi 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le samedi vingt et un mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Élections des adjoints au Maire

Date de la convocation : mardi 17 mars 2026

Secrétaire de séance : Madame Margaux RAZEYRE

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

Mme BOUSQUET-FABRE, M. URVOY, Mme MOUGAMMADOU, M. HAMOU, Mme CORVELLEC, Mme PROUST-IMBERT, M. BOUCHER, Mme BECHLIAN-MARCHAL, M. BAGOT, Mme MALLART, M. ALVISI, Mme LE MOULT, M. CARUSO, M. BARRIELLE, Mme GOMEZ-NAL, M. SOLER, Mme VIVILLE, M. CUNIN, Mme GELY, M. MIOUSSET, Mme THIERRY, M. STEINBACH, Mme RAZEYRE, M. SALVI, Mme LOUBARECHE, M. BONIJOL, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN-LE MARCHAND

POUVOIRS :

EXCUSES :

ADD/LP

5.1

Service des Assemblées

Élections des adjoints au Maire

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Salon-de-Provence, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, maire.

Le Conseil Municipal comprend 43 conseillers en exercice ;

Le nombre de conseillers présents est de 43 ;

Le nombre de conseillers votants est de 43.

Madame Margaux RAZEYRE a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 12 adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et que sur chaque liste l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Il précise que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et que l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire.

Après appel à candidatures, la liste suivante est déposée :

Liste intitulée « Réussir Salon », composée conformément aux dispositions légales.

Monsieur David YTIER

Madame Marylène BONFILLON

Monsieur Michel ROUX

Madame Stéphanie BAGNIS

Monsieur Fabrice ZINSSNER

Madame Emmanuelle COSSON-DANSET

Monsieur Ali MOFREDJ

Madame Marie-France SOURD

Monsieur Jean-Pierre BELIERES

Madame Vanessa GUILLORET

Monsieur Eric ORSAL

Madame Mehrnoosh SAHRANAVARD

Le scrutin secret est ouvert.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne est de 43 ;

Le nombre de bulletins blancs ou nuls est de 0 ;

Le nombre de suffrages exprimés est de 43 ;

La majorité absolue est fixée à 22.

A obtenu :

Liste « Réussir Salon » : 43 voix (quarante-trois voix).

La liste « Réussir Salon » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés élus adjoints au maire de la commune de Salon-de-Provence, dans l'ordre du tableau, les candidats composant ladite liste.

Les intéressés déclarent accepter l'exercice de leurs fonctions.

La présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

À Salon-de-Provence, le 21 mars 2026.



Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional

Margaux RAZEYRE
Secrétaire de séance

